

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 septembre 2019**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 09

Conseillers présents : 09

Date de convocation : 12 juillet 2019

Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Patrice BOURCET

Présents : François LEROY, Sylvie ROUX, François HARMAND, Josyane RODRIGUES, Rose MILO, Dominique VOLLES

Absents avec excuse : Sylvain TARILLON représenté par Sylvie ROUX, Sandrine HUMBERT

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : François LEROY

POINT N° 1 : Approbation du procès-verbal du 17 juillet 2019

Approuvé à l'unanimité

POINT N°2 : Convention de prestations de services informatiques entre la commune de Mey et Metz Métropole

Metz Métropole et ses Communes membres se sont engagées sur la voie de la mutualisation des services à travers un schéma de mutualisation. Ce schéma de mutualisation fixe le cadre et les objectifs de la démarche pour la période 2016 – 2020. Il formalise des pistes de mutualisation et notamment la possibilité pour Metz Métropole de proposer des prestations de services à ses communes membres.

La Direction des Systèmes d'Information mutualisée a été créée entre Metz Métropole et la Ville de Metz au 1er janvier 2012. Cette direction est actuellement en capacité de rendre des services aux communes de la métropole qui souhaitent rationaliser leurs coûts de fonctionnement informatique et/ou qui n'ont pas les moyens humains spécialisés en la matière pour apprécier et résoudre les problématiques techniques rencontrées.

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5216-7-1 et L5215-27,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 7 mars 2016 portant approbation du rapport relatif aux mutualisations de service de Metz Métropole et de ses communes membres,

VU la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 12 septembre 2016 relative à la convention de prestations de services informatiques avec les communes de Metz Métropole,

CONSIDERANT que la démarche de mutualisation des services de Metz Métropole et ses Communes membres est facteur d'amélioration continue de la qualité de service sur le territoire, d'adaptabilité de l'organisation publique locale et d'optimisation des dépenses de gestion,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune à recourir à ces prestations de services,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

DE SIGNER la convention ayant pour objet de définir les modalités de coopération entre Metz Métropole et la Commune, dans le domaine relevant du ressort des fonctions "informatiques" en précisant notamment l'étendue et les conditions d'intervention des services de Metz Métropole au profit de la Commune.

DE CONCLURE ladite convention pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 5 ans à compter de la date de signature

D'AUTORISER le Maire à signer la convention, les documents afférents ainsi que les éventuels avenants.

1 contre François LEROY
Adopté à la majorité

POINT N°3 : Demande de subvention de l'ASSOSMEY

L'association " ASSOSMEY" " dont le siège est à Mey a sollicité auprès de la commune une aide financière.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour savoir s'il y aura subvention ou non.

Bien que la commune soit reconnaissante du travail fait par l'association, la prise en compte des avantages en nature donnés à l'association (mise à disposition de la salle, impression des flyers) qui peuvent être assimilés à une subvention en nature, a conduit au rejet d'une subvention en espèce.

Josyane Rodrigues, intéressée à l'affaire, n'a pas pris part au vote.

4 contres : François Leroy, Sylvie Roux (2 voix) et Rose Milo
Rejeté à la majorité

POINT N°4 : Demande de M. Massonnet

Haie de M. Massonnet

Le propriétaire de la parcelle 595 rue Camille Durutte demande au conseil municipal l'autorisation de planter une haie sur le domaine communal en continuité de la haie existante et de donner ensuite cette haie à la commune.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur ce point.

Reporté